

Les urnes et la campagne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 487

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De l'atome à la sécurité policière

“Pour résumer le sentiment sur lequel s'est fait l'accord de ses membres, la Commission (1) a constaté :

— qu'Ulrike Meinhof a été soumise à plusieurs reprises et pendant de longues périodes à des conditions de détention que l'on est obligé de qualifier de torture. Il s'agit de cette forme de torture qu'on appelle “isolement social et privation sensorielle”, communément appliquée en République fédérale d'Allemagne à de nombreux prisonniers politiques et détenus de droit commun ;

— que la thèse des autorités de l'Etat selon laquelle Ulrike Meinhof se serait suicidée par pendaison n'est pas prouvée et que les résultats de l'enquête de la Commission tendent à montrer qu'Ulrike Meinhof n'a pu se pendre elle-même ;

— que les résultats de l'enquête suggèrent qu'Ulrike Meinhof était morte lorsqu'on l'a pendue et qu'il y a des indices troublants de l'intervention d'un tiers en relation avec cette mort.

La Commission ne peut exprimer de certitude sur les circonstances de la mort d'Ulrike Meinhof. Cependant, le fait qu'en dehors du personnel de la prison, les services secrets avaient accès aux cellules du 7^e étage par un passage séparé et secret autorise tous les soupçons...”

Je tire ces lignes, du 15 décembre 1978, de *La mort d'Ulrike Meinhof — rapport de la commission internationale d'enquête*, chez Maspero, Paris 1979.

Qui s'intéresse (encore) à Ulrike Meinhof? Personne, il faut bien l'avouer.

(Qui s'intéresse encore à Me Croissant, livré voici quatorze mois par la France à la RFA

sur présentation d'un dossier soit-disant convaincant — mais qui ne suffit pas, apparemment, à mener à bien le procès?) Qui s'intéresse...?

Cependant ceci :

Nous avons échappé, récemment, à une “police de sécurité” — peut-être, entre autres, parce que ses homologues d'Allemagne et d'Italie ont amplement dans l'ensemble démontré leur inefficacité: la petite Suzanne Albrecht, la meurtrière de Ponto, vous en avez réentendu parler? Les assassins de Moro...?

Fort bien.

Mais nous allons au-devant d'une votation sur les centrales nucléaires. Lesquelles, entre autres inconvénients, paraissent avoir celui de rendre inévitable un système policier renforcé, une “police de haute sécurité”!

Invraisemblable, cela?

Pas tellement! Nous avons pu lire dans “24 - Heures” les déclarations de l'ancien conseiller d'Etat Claude Bonnard — homme qui a tous les défauts qu'on voudra, mais qui ne parle pas pour ne rien dire, surtout, peut-on penser, quand il écrit dans “24-Heures” — sur la police de sécurité, justement, dont il était partisan entre autres parce que (qu'il disait!) nous l'aurions *de toute manière* et que du moins le projet soumis au peuple lui paraissait réserver les droits des cantons!

Qu'on se le dise les 17 et 18 février prochains!

J.C.

(1) Commission internationale d'enquête sur la mort d'Ulrike Meinhof, dans laquelle on relève le nom de Claude Bourdet.

RECU ET LU

Les urnes et la campagne

Il serait illusoire de mesurer la force des idées portées par une “initiative populaire” uniquement le soir de la votation: le nombre des “oui” et des “non” ne reflète en définitive qu'un clivage, grossièrement exprimé, utile

pour le ménage démocratique, mais fort discret sur la qualité de la pénétration du débat dans certaines couches de la population (dira-t-on même que seule cette “qualité” est porteuse d'un réel “changement” social ou politique?). Bref, il y a la consultation des citoyens et des citoyennes, mais il y a aussi la campagne qui précède le week-end des urnes. Le magazine hebdomadaire du “Tages Anzeiger” apportait, à la fin de la semaine dernière, une utile contribution à cette réflexion en ouvrant ses colonnes à sept étudiantes en ethnologie qui, dans les perspectives ouvertes par le lancement de l'initiative pour “une protection efficace de la maternité”, faisaient le point, à leur manière (interviews, historiques, propositions pratiques) de la situation de la mère dans notre pays. Un constat précis, sans concessions, dont on peut être certain qu'il portera des fruits, au moins chez ses auteurs, bien au-delà du scrutin à venir.

— Le supplément hebdomadaire de la “Basler Zeitung” consacre son enquête de page une aux problèmes soulevés par la création de zones réservées aux piétons dans les grandes villes (intéressante bibliographie à l'appui). A noter surtout un groupe de dix-huit photographies saisissantes prenant sur le vif l'atmosphère des rues piétonnières bâloises de sept heures du matin à minuit.

— Exit “Romandie-Hebdo”. Comme on pouvait le prévoir, au vu de la maigreur de son volume publicitaire, mais aussi du peu d'intérêt de ses contributions rédactionnelles. Cette disparition survient au moment où commençaient à trouver leur solution des problèmes de distribution de cette publication; “L'Union PTT”, l'organe officiel hebdomadaire de l'Union suisse de fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes, pouvait annoncer jeudi passé que la “distribution privée” de “Romandie-Hebdo” allait s'étendre aux localités suivantes: Genève-banlieue, Morges, Renens, Yverdon, Vevey, Sion, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (jusque-là, la distribution par les

soins d'un organisme privé se limitait aux villes de Genève, Lausanne/Prilly/Pully et Fribourg). Pas de chance donc, cette fois, pour les facteurs... qui allaient être déchargés, au moins dans les centres importants!

— Sous la pression des contingences financières, bien sûr, mais aussi du progrès technique, la presse de tous bords change de visage. Voyez les efforts par exemple, consentis par le Département missionnaire romand, Pain pour le prochain et l'Entraide protestante pour fournir à leurs 60.000 abonnés un magazine unique d'allure renouvelée, plus conforme à l'attente de lecteurs de l'âge de la communication de masse. Une seule publication pour trois

mouvements, consacrée au "témoignage évangélique, à l'entraide et à la coopération au développement", une impressionnante étape dans la mise en pratique de l'"œcuménisme protestant", comme l'écrit un abonné enthousiaste. "Terre nouvelle" (parution cinq fois par an — adresse utile: c.p. 136, 1000 Lausanne 9) bénéficie même pour son premier numéro d'une "lettre de lecteur" signée G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral; une lettre dont on vous livre la teneur "in extenso", à fins de méditation: "Je vous félicite pour votre action positive. Il est vrai que l'"émancipation" politique n'est pas toujours, il s'en faut, l'avènement d'une liberté réelle, encore moins de la prospérité et de l'équité sociale..."

— La publicité politique dans les feuilles d'avis officielles gratuites des districts bernois a fait l'objet d'une nouvelle réglementation il y a quelques semaines. Dans la ville de Berne, les partis et groupes qui présentent des candidats à des élections auront droit à une publication gratuite de leur prose dans un volume fixe: 2500 mm sur une largeur de 10 colonnes (la largeur de la page); ils devront payer au tarif plein les lignes supplémentaires éventuelles.

— La revue "Werbung Publicité 79" qualifie de "très au dessus de la moyenne", l'annonce de l'Union syndicale publiée dans les quotidiens et magazines à grand tirage de Suisse alémanique contre la loi sur la formation professionnelle (vote des 2/3 décembre 1978).

TRAVAIL ET RÉCESSION

La participation après le pouvoir

Malgré l'échec de 1976, lorsque la proposition de l'Union syndicale fut rejetée à la fois par le peuple et les cantons, l'idée d'une "participation" est toujours dans l'air.

Le mérite en revient, sur le plan parlementaire à deux conseillers nationaux, le socialiste fribourgeois Morel qui réagit aussitôt connu le verdict populaire et le PDC Egli, dont les initiatives ont contribué à maintenir les députés sous pression à ce chapitre (voir le compromis lénifiant concocté par la commission ad hoc du National et adopté en octobre de l'année dernière).

Mais il y a plus fondamental. La récession, les travailleurs placés devant le fait accompli des licenciements ou des fermetures d'entreprises, tout un climat social concourt à raviver la nécessité d'une certaine forme de "participation", sous la forme d'un droit de regard — ou davantage — sur le ménage industriel et économique.

Dans "Le Monde du travail", le mensuel du Mouvement populaire des familles (adresse utile: rue Etienne-Dumont 1, 1204 Genève), livraison du mois de février, Jean Queloz propose une approche concrète de cette question d'actualité qui nous semble particulièrement justifiée et rejoindre les préoccupations réelles de tout un monde de salariés. Tentons de résumer son propos!

Point de départ: "La participation des travailleurs au conseil d'administration ne peut être un réel progrès que dans la mesure où, dans l'entreprise, les travailleurs détiennent un certain pouvoir et disposent de structures d'action aptes à faire que le délégué au conseil ne soit pas un "alibi" coupé de la base, mais un véritable représentant de celle-ci".

Point d'arrivée: "Les moyens existent pour reprendre un certain pouvoir dans les entreprises; leur mise en place dépend de la volonté qu'on a ou qu'on n'a pas d'atteindre ce but: au moment où le débat sur la participation des travailleurs est relancé et face aux graves menaces qui pèsent sur le monde ouvrier, n'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur l'existence ou l'absence de

cette volonté au niveau des travailleurs et des organisations ouvrières?"

Et Jean Queloz d'illustrer sa démarche d'un certain nombre d'exemples. Comment dans une entreprise où la commission d'entreprise était pratiquement ignorée par la direction, donc tenue dans l'ignorance de l'état de la santé de la société, elle trouva les moyens d'un contrôle en recueillant systématiquement les indications fournies par deux personnes, l'une travaillant au planning et par qui passaient les mises en fabrication, l'autre travaillant à l'expédition et qui avait connaissance des livraisons. Contrôle sur le volume des ventes, donc début du pouvoir. Comment, dans une autre entreprise, une personne du bureau commercial renseigna la commission d'entreprise sur la marche des affaires à plus long terme. Prémisses "simples" d'un début de participation et de volonté de contrôle ouvrier: tout ce qui se prépare au "sommet" helvétique n'aura de sens que si ces prémisses existent. Et c'est aussi en se tenant à cette base-là qu'on évitera que le débat sur la participation s'engleue dans des abstractions plus ou moins romantiques comme ce fut le cas en 1976.